

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul.

Présents : CHALAND Jean-Paul – DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne – PICHON DELOME Marie-Line – BROUSSARD Olivier - CROUZET Éric - PACALON Didier - PICHON Daniel - BROUSSARD Frédéric – GUERIN Alain - VEY Christophe

Absents :

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PARVIS DU PRIEURÉ ET DE L'EXTENSION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur Christophe CHALAND, architecte, a présenté l'avant-projet de l'aménagement du parvis du prieuré et de la place du village.

L'aménagement du parvis du prieuré comprend la réfection du revêtement et la sécurisation de l'emplacement de la cuve alimentant le chauffage de l'église. Cette zone sera rehaussée et accessible par quelques marches. Un muret séparera cette zone de l'accotement de la route départementale.

L'extension de la place de l'église se fera sur la parcelle limitrophe à la place. Pour absorber la différence de niveau entre le haut et le bas de cette parcelle, des paliers seront aménagés. Ces espaces seront accessibles par des marches ou par une rampe pour les premiers paliers.

Le mur séparant la place et la future extension sera rabaissé et un accès sera créé. Un deuxième accès est prévu en bas de la parcelle, à l'emplacement d'une ancienne porte.

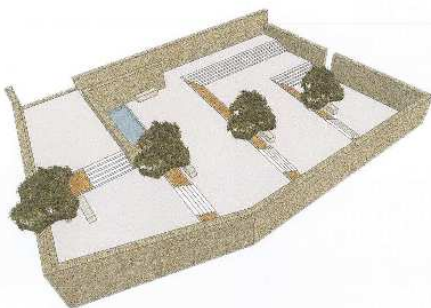
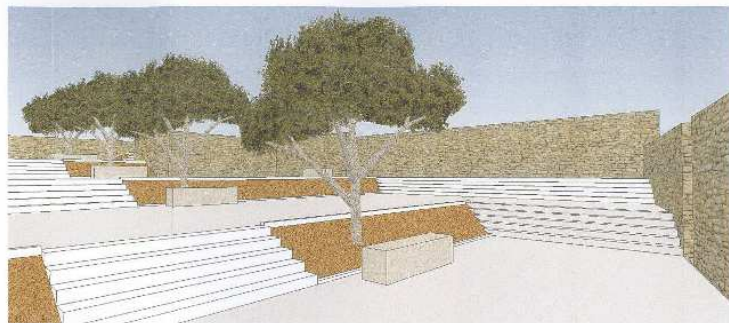
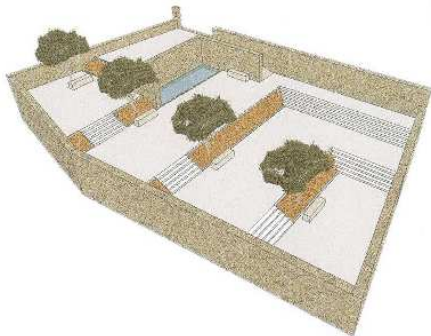
Les pierres de la démolition seront réutilisées pour la construction d'un mur qui délimitera l'espace « place » de l'espace « loisirs ». Un petit bassin d'eau sera aménagé en contre bas de ce mur.

Les paliers seront revêtus d'un stabilisé et les marches seront en granit ou en béton sablé.

Des arbres seront plantés afin de créer une barrière naturelle contre le vent et des bancs installés au pied de chaque arbre ainsi qu'à côté du bassin d'eau.

Le coût de ces travaux est estimé à 113 508.00 €.

Cet aménagement est subventionné par l'Etat, la Région et le Département.



MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIGNON (CCHL)

La loi NOTRe a fait évoluer les compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de Communes. Afin de prendre en compte les modifications issues de la loi NOTRe et de conserver la possibilité de percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée, la CCHL a donc dû modifier ses statuts par la prise de nouvelles compétences.

Le conseil municipal valide ces nouveaux statuts.

TARIFS ASSAINISSEMENT

Pour 2018, le conseil municipal maintient le tarif de la part variable à 0.65 € le m³ et augmente le tarif de la part fixe à 45 €.

Pour les usagers alimentés totalement ou partiellement par une source privée, un forfait de 35 m³ par personne vivant dans le foyer sera appliqué pour le calcul de la part variable

BIENS DE SECTION DU CROUZET

La commune peut demander à M. Le Préfet le transfert des biens de sections à la commune lorsqu'il n'y a plus de membres sur le territoire de la section, c'est-à-dire n'ayant un domicile réel et fixe.

La section du Crouzet n'ayant plus de membres, la commune demande donc le transfert des biens de cette section à la commune.

CREATION EMPLOI AGENT RECENSEUR

En vue du recensement prévu du 18 janvier au 17 février 2018, un emploi d'agent recenseur est créé. La rémunération brute de cet agent pour l'ensemble de sa mission est fixée à 1 100.00 €.

AMORTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans le véhicule que la commune vient d'acquérir.

COUPE DE BOIS BIENS DE SECTION DES BEAUX

Le conseil municipal approuve la réalisation d'une coupe de bois sur la forêt sectionnale des Béaux. Le bois façonné sera vendu et les bois dont le diamètre est égal ou inférieur à 20 cm seront délivrés aux membres de la section afin de satisfaire leur besoin en bois de chauffage. Ce bois de chauffage ne pourra pas dépasser 30 stères par an et par affouagiste.

RENOUVELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail de l'agent d'entretien de la mairie et du gîte communal est renouvelé pour une durée de 3 ans.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal fixe à 165 € la subvention attribuée aux associations communales.

QUESTIONS DIVERSES

- Platespinat : Une expertise est prévue début décembre à Platespinat afin de trouver un arrangement concernant un chemin, source de conflit entre les propriétaires riverains
- Le Crouzet de Ruelle : La commune a proposé aux propriétaires du Crouzet de Ruelle de leur vendre certaines portions de chemins ruraux peu ou plus utilisées. Des négociations sont en cours afin de déterminer les surfaces à céder.
- Micro-tracteur : Le maire informe qu'il a reçu un nouveau devis qui s'élève à 24 083.33 € HT. Des démonstrations de micro-tracteur sont prévues les lundis 13 et 20 novembre.
- Lagune : le service ATESAT du Département en charge de l'assistance technique de la lagune a demandé à la commune de couper les arbres présents en bordure du bassin 2 de la lagune. Le conseil municipal décide de faire appel à une entreprise pour réaliser ces travaux.
- Clôture : Suite à une pose de clôture empiétant sur la voie communale n°2 aux Béaux, le conseil municipal demande au maire de rencontrer les propriétaires afin de leur présenter les limites de voirie définies par le plan de bornage réalisé par le géomètre expert et de leur demander de reculer leur clôture.

- Réfection chemin : Il est prévu des travaux de réfection sur le chemin allant de la lagune vers la propriété de M. et Mme Crouzet en début d'année prochaine.
- Employé communal : Par mesure de sécurité, il a été proposé à l'employé communal de travailler durant les heures d'ouverture de la mairie. L'agent a accepté de modifier ses horaires. Son temps de travail reste inchangé. Cette nouvelle organisation est à l'essai pendant quelques semaines.
- Salle polyvalente : Les murs de la salle polyvalente ont besoin d'être repeints. Des devis sont en cours.
- Barrières à neige : La municipalité installera les barrières à neige le long des voies communales et les décorations de Noël le samedi 25 novembre. Les volontaires sont les bienvenus.
- Casiers à cartons : 2 casiers à cartons ont été fabriqués. Ils seront prochainement installés vers la salle polyvalente et aux Béaux.
- Colis de Noël : Cette année, la commune distribuera 33 colis de Noël aux habitants de la commune de plus de 70 ans.
- Dates :
 - La fête des lumières est prévue le 9 décembre
 - Le 7 janvier, la population est invitée à la cérémonie des vœux du conseil et à la dégustation de la galette
 - Une réunion pour la préparation de l'Ardéchoise 2018 sera organisée mi-janvier